

Réponse de l'équipe « Yvetot Demain avec Charlotte MASSET » au mail du 4 février 2020 concernant les élections municipales en provenance d'action citoyenne Yvetot.

9 février 2020

En préambule vous engagez vous si vous êtes élu-e-s à déclarer Yvetot en Urgence Climatique et à tout mettre en œuvre pour que, localement, la justice sociale accompagne les bouleversements que notre société va connaître ?

En préambule, lorsque l'on porte une candidature aux élections municipales d'une commune, c'est que l'on a conscience de toutes les responsabilités que cela incombe : responsabilités sociales, environnementales, financières etc...

Lors des réponses que vous trouverez ci-après, nous ferons référence à des éléments de programme, il vous est annexé en totalité.

Nous serons (p.11) une équipe « *Responsable : responsable de la sécurité, des finances publiques, de la propreté de la ville et des générations futures* ». Nous souhaitons viser « *une ville décarbonée* » (action 14 p.12) et une « *ville exemplaire, vertueuse et durable* » (action 15 p.12).

Nous nous engageons à « *Proposer au conseil municipal, un plan d'action environnemental et une déclaration d'engagements climatiques sans attendre l'élaboration complète du Plan Climat-Air-Energie-Territoire, sur la base de certaines propositions des collectifs citoyens* » (Action 14 p.12).

Nous ne souhaitons pas « Déclarer Yvetot en Urgence Climatique ». En effet, nous avons étudié la déclaration d'urgence climatique proposée sur les réseaux sociaux. Cette déclaration, même si elle a le mérite de faire prendre conscience de l'impact plus global des changements climatiques (impact sur la Paix dans le monde, sur les migrations, impact social etc...), est aussi génératrice de tensions et d'inquiétudes fortes. Nous pensons que pour agir efficacement, il faut une certaine sérénité dans les décisions communales. Cela ne nous empêche pas d'avoir une conscience aiguë de l'urgence que nous avons à prendre des décisions et à agir. Pour cela nous prendrons des « *Engagements climatiques* ».

Nous aurons en la personne d'Isabelle FLEURY, membre du collectif citoyen pour le climat et la justice sociale, « *un adjoint en charge du suivi de l'impact carbone de la collectivité et à la protection de l'environnement* ».

Nous sommes une équipe qui saura développer une politique d'objectifs et de transparence. Pour cette raison, nous « *mesurerons l'impact carbone des actions de la collectivité* », nous le rendront public et laisseront la possibilité aux citoyens de juger de notre efficacité en la matière.

Notre société sera bouleversée, elle l'est déjà. Notre société est déjà fracturée. Il faut tous être générateurs de lien social entre les citoyens. Car la première des pauvretés, c'est la solitude.

La justice sociale, celle qui rendra une dignité à chacun, c'est celle qui permettra à chacun d'avoir un travail. Je vous laisse prendre connaissance de l'action 19 p.14 : « *Développer un plan de retour vers l'emploi pour les personnes les plus éloignées* ».

Cette action comprend concrètement les points suivants :

«

- *Se donner des objectifs et les mesurer : réduire le taux de chômage et le taux de pauvreté à Yvetot entre le début et la fin du mandat.*
- *Dans le cas d'un redéploiement de l'état du dispositif TZLCD « Territoires Zéros Chômeurs Longue Durée » ou dans le cadre du plan pauvreté de l'Etat, faire en sorte qu'Yvetot puisse candidater de façon privilégiée.*
- *Systématiser la mise en place des clauses d'insertion par l'économie dans les marchés publics.*
- *Favoriser le développement d'Inter Service Association (ISA) et VET NET.*
- *Faire aboutir le projet de ressourcerie ».*

Dans le domaine « Justice Sociale », nous avons prévu aussi dans l'action 12 page 11 « *Responsable des finances publiques* » de « *rendre public les coûts réels des services publics communaux et être plus équitables dans les tarifications* »

Pour votre information, dans notre équipe, il y a 3 familles engagées dans le défi « Zéros déchets » proposé par la communauté de communes.

Nous nous appuyerons aussi sur :

- Christelle BOISARD, qui est membre active avec son compagnon Jérôme THIBOUT de l'AMAP « Association pour le maintien d'une agriculture paysanne ».
- Isabelle FLEURY qui est membre du Collectif citoyen pour le climat et la justice sociale du Pays de Caux.

Le Pacte pour la transition, proposé en annexe, est le résultat d'un travail citoyen en France de plus d'un an, qui s'est appuyé sur des expériences menées dans différentes communes. Il a vocation à aider les communes à choisir des priorités pour engager les changements nécessaires.

Le programme de notre équipe « Yvetot Demain avec Charlotte MASSET » est le travail de plusieurs années à l'écoute de toutes les réalités sur notre territoire et plus particulièrement de 5 mois et demi de travail de campagne électorale au plus près des habitants : il est aussi issu de 250 questionnaires qui ont été complétés par des yvetotais, de 700 rencontres personnelles au domicile des électeurs, de réunions de travail auxquelles sont venues 370 personnes différentes.

Nous espérons que le diagnostic que nous avons posé SUR YVETOT peut croiser la démarche que vous avez menée dans le cadre de l'élaboration du « Pacte pour la transition »

En ce qui concerne Yvetot, il nous semble important de connaître les positions de chaque liste sur différents points, sachant que les thèmes concernent également la communauté de communes :

La démocratie locale :

Pouvez-vous vous engager à mettre en place de nouvelles modalités concrètes de participation des habitantes et habitants tant d'Yvetot que de la communauté de communes ?

Nous nous engageons à mettre en place de nouvelles modalités concrètes de participation des habitantes et des habitants. Cela fait référence à l'action n°20 p.14 : « *Respecter la parole des habitants et répondre à leurs attentes* ». En voici le contenu :

- « *Organiser chaque semaine des permanences municipales en mairie sans rendez-vous « un élu vous reçoit ».*
- *Continuer régulièrement après l'élection à aller à la rencontre des habitants au plus près de chez eux en porte-à-porte et/ou en réunions de quartier.*
 - *Redonner aux comités de quartier leur rôle de consultation.*
 - *Intégrer des acteurs locaux aux commissions municipales en amont des conseils municipaux / Organiser une consultation des habitants sur un des projets phare de la mandature.*
 - *Filmer et mettre en ligne les conseils municipaux », ce qui facilite la « transparence de l'action publique.*
 - *Proposer sous forme d'appel à projet une aide pour des projets alternatifs ou d'habitat participatif.*
 - *Développer le « passeport citoyen » pour faciliter les démarches administratives et d'inscription en ligne des habitants.*
 - *Revaloriser les missions des agents communaux en « front office » car ils sont la première image d'accueil de la ville et revoir les horaires pour s'adapter au rythme de vie des familles.*
 - *Mettre en place les « amis d'Yvetot » intégrant toute personne souhaitant recevoir les informations relatives aux actions locales, aussi bien du CCAS que de la commune, des associations, de la communauté de communes etc...*
 - *Mieux communiquer : des outils à jour, plus dynamiques et ergonomiques, une information centralisée. »*

Plus précisément, pour le point « *Organiser une consultation des habitants sur un des projets phare de la mandature* », nous souhaitons que cela concerne le projet de « *halle, lieu d'animation, de commerce non sédentaire, de vie et de rencontre* » (cf. action n°3 p.8). Avec les habitants, nous devons nous positionner sur le choix du lieu, de l'usage, des dimensions, du style architectural (matériaux contemporains ou traditionnels ?). Pour que ce lieu soit animé après sa livraison, il faut qu'il soit l'œuvre dès sa conception des habitants eux-mêmes.

Pendant notre campagne, nous avons organisé le 14 décembre un séminaire d'équipe avec des intervenants extérieurs experts dans différents domaines. Parmi les experts, nous avons bénéficié d'une intervention très intéressante de Lucie JUILIEN, Fondatrice du Bureau d'études AGAPE spécialisé dans les démarches participatives, citoyennes et collaboratives. Elle a présenté des « repères méthodologiques pour « Faire ensemble ».

Par exemple:

- **Mettre en place un forum qui permette sensibilisation et formation approfondie sur le changement climatique, afin de coconstruire en associant élu-e-s, citoyen-ne-s, agents, et représentant-e-s des services sociaux pour la mise en œuvre et le suivi des engagements.**

Cette proposition n'est pas dans notre programme mais nous souhaitons que la « *déclaration d'engagements climatiques* » soit élaborée « *sur la base de certaines propositions des collectifs citoyens.* » Action 14 page 12.

L'esprit de cette action est proche de l'idée d'un forum. Les modalités pratiques de la coconstruction pourront être définies après l'élection.

- **Mettre en place une commission mixte (élu-e-s, citoyen-ne-s) s'informant régulièrement des travaux du GIEC normand qui vient de se créer, et étudier les orientations qui pourront découler de ses travaux.**

Nous ne sommes par principe pas très favorables à la création de commissions car comme le disait Clémenceau, « Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission ». Ce qui n'empêche nullement de s'informer des travaux du GIEC normand.

En tant que présidente de l'École Nationale d'Architecture de Normandie (ENSAN), notre tête de liste, Charlotte MASSET avec son directeur et les équipes pédagogiques, a défini un axe de travail dans le projet d'établissement sur l'Architecture « Post-Carbone ». A ce titre, il se peut que l'ENSAN soit contributeur des travaux du GIEC normand. C'est une façon de vous indiquer qu'avec notre équipe « Yvetot Demain avec Charlotte MASSET », les informations régionales arriveront bien jusqu'aux oreilles des élus Yvetotais.

- **En encourageant les projets citoyens collectifs (jardins partagés, lignes de "pedibus", coopératives de productions d'énergies renouvelables...)**

Nous sommes des libéraux par nature, ce qui implique que nous pensons qu'une association, un groupe, une entreprise, une personne peuvent être souvent bien plus efficace qu'une collectivité administrée pour produire de l'action publique. Les films « Demain » et « Après Demain » de Cyril DION le démontre : preuve par l'exemple.

Nous fonctionnerons par appel à projet sur certains projets à l'initiative de la ville, à partir du moment où nous pouvons détecter des personnes mobilisées et capables d'y répondre, ce peut être le cas par exemple d'une école alternative ou d'un projet d'habitat groupé participatif.

Concernant les initiatives qui émanent des citoyens eux-mêmes, il conviendra d'en étudier la faisabilité et leur durabilité dans le temps.

Le soutien n'est pas forcément financier, il peut parfois être différent : reconnaissance, communication, mise à disposition de matériel etc...

Sur les jardins partagés, nous tenons simplement, de façon très pragmatique à vous alerter sur le fait que cette initiative a déjà été portée à Yvetot par une personne reconnue pour son ancrage local, son réseau, sa capacité à fédérer et à porter des projets. Malheureusement son retour d'expérience est assez mitigé, notamment sur le vol des fruits et légumes, sur le respect de ces espaces par la petite délinquance de jeunes, sur l'implication dans le temps des habitants pour entretenir ces espaces.

Sur la production d'énergies renouvelables, l'exemple de Fribourg est assez intéressant. Là aussi, il faudra choisir une forme juridique et financière fiable qui évite de renouveler l'expérience « E-Caux Centre » qui a malheureusement davantage desservi la cause portée par ses initiateurs. Nous avons détecté qu'il serait possible de faire installer des panneaux solaires sous forme d'ombrelles sur le parking de la gare. Nous pouvons imaginer aussi dans le cadre du plan de rénovation des bâtiments communaux d'intégrer des panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïque. En général, les budgets d'exploitation démontrent que la collectivité s'y retrouve sur deux mandats. Action 14 p.12 : « Favoriser la réalisation par des opérateurs extérieurs de panneaux solaires sur Yvetot, soit sur les bâtiments publics soit sur ombrelles sur les parkings publics ».

Pendant notre campagne, nous avons organisé le 14 décembre un séminaire d'équipe avec des intervenants extérieurs experts dans différents domaines. Parmi les experts, nous avons bénéficié d'une intervention très intéressante de Arnaud FRANCOIS-EUGENE, Directeur commercial de l'Agence Normandie chez ENGIE COFELY, il nous a en particulier présenté l'exemple de la commune de Saint Etienne du Rouvray qui a réduit de 24 % les consommations énergétiques de ses bâtiments communaux en 3 ans grâce à un plan d'investissement et de rénovation énergétique ambitieux. Il nous a aussi présenté les différents types de marchés permettant la production d'énergie renouvelables sur les bâtiments publics.

Pédibus : Nous n'avons pas compris quel était le point de blocage actuellement pour le mettre en place puisque votre collectif en parle déjà depuis plusieurs années ...

Les services publics à Yvetot et dans la communauté de Commune

Quelle est votre position, quels sont les moyens que vous pensez mettre en oeuvre?

- Concernant la défense des services publics (en particulier le Service de l'enregistrement du Centre des Impôts, la CAF, CPAM...) pour refuser les fermetures, être vigilants sur les heures d'ouverture des services ? répondre aux difficultés des usagers des services publiques (Maison des Services Aides Publiques)

Notre tête de liste Charlotte MASSET, en tant que conseillère départementale sur le canton d'Yvetot a déjà vivement réagi sur les fermetures des services publics locaux (cf. PJ courriers).

L'état a proposé de compenser ces fermetures par la création des « Maisons France Services ». Sur le canton, deux sont déjà ouvertes à Yerville et Doudeville Et rien sur Yvetot ... (??).

Il faut savoir que les fameuses « Maisons France Services » auront tendance évidemment à reporter sur les communes ou intercommunalités une partie de la charge de ces Services Publics.

Elles ont par contre l'avantage de proposer un lieu unique de TOUS les services publics.

Par expérience, la mairie, le maire, de la commune centre de la communauté de communes est LE LIEU de référence pour les habitants qui cherchent un renseignement. Pour cette raison, nous souhaitons dans un projet à moyen terme permettre à l'hôtel de ville d'accueillir cette MSP. Cela permet de mutualiser la fonction accueil des agents.

Une des missions de cette MSP est aussi de lutter contre la fracture numérique, puisque les agents territoriaux formés dans ces maisons (cf. exemple de Lillebonne), accompagnent les personnes de tous âges pour effectuer leurs démarches administratives.

Actuellement, les élus ont tendance à tirer la couverture à eux. La communauté de communes crée un espace numérique à la médiathèque, la MJC crée son espace numérique pour les jeunes, le CCAS avec le centre social St Exupéry a son espace multi-médias etc... on démultiplie ainsi les lieux : ça disloque le lien social, ça détériore la relation des citoyens avec leur mairie, ça génère des dépenses publiques inutiles.

Concernant les heures d'ouverture, nous imaginons réorganiser la fonction accueil de la mairie pour permettre des horaires plus en adéquation avec les familles dont les deux membres du couple travaillent en journée à l'extérieur et pour qui il est difficile de se rendre disponible entre 9h et 17h. Cela peut se faire sans surcoût à la condition d'accepter peut-être de fermer au public certains jours ou heures : par exemple, le lundi est le jour de fermeture des commerces, peut-être qu'il faut accepter de fermer la mairie au public cette journée-là.... A étudier avec les agents concernés en fonction de leurs contraintes personnelles et professionnelles.

A cette occasion, nous libérons le point d'accès au droit qui se trouve dans l'ancien tribunal. Nous imaginons y réaliser une petite salle de théâtre de petite jauge, d'en confier la programmation et la gestion à une troupe de théâtre locale reconnue : les K barrés.

Par ailleurs, nous vous informons que Charlotte MASSET avait sollicité le préfet pour une visite sur Yvetot qui était fixée début octobre. Elle a dû être annulée suite à l'incendie LUBRIZOL pour lequel le préfet était

complètement mobilisé. A l'ordre du jour, il était prévu la visite du centre des impôts rue du couvent et de la gendarmerie.

Les points de programme concernés sont :

- p. 1 Edito « *Vous regrettez que la ville se soit endormie : le centre-ville ne remplit plus son rôle d'animation, de lieu de rencontre et de vie. Et ces dernières années, Yvetot a connu la fermeture de 5 classes, la réduction du service ferroviaire, la fermeture d'entreprises emblématiques cauchoises [...], la fermeture de services publics tels que le cadastre, le service des impôts des entreprises ... notre maire n'a pas su défendre les intérêts de notre commune.* »
 - Action 7 : « *Favoriser l'investissement public non communal (investissement porté par d'autres maîtres d'ouvrages)* » : ARS, Gendarmerie Nationale, CIS, CCAS, Gymnase.
 - Action 8 : « *Développer un plan d'investissement communal avec des projets à court terme, dans le temps du mandat : avec la contribution de l'état, créer une maison « France Services » labellisée au sein de l'hôtel de ville, premier lieu d'accès aux services publics pour la population* ».
 - Action 20 : « *Revaloriser les missions des agents communaux en « front office » car ils sont la première image d'accueil de la ville et revoir les horaires pour s'adapter au rythme de vie des familles* ».
- **Concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement, avez-vous étudié la possibilité de revenir à une gestion municipale de l'eau ?**

Nous n'avons pas évoqué cette question lors de nos réunions d'équipe. Nous n'avons pas de réponse à apporter à ce sujet.

- **Concernant les services autour de l'éducation :**

Sur la thématique de la jeunesse et de l'éducation, nous nous appuyons sur les compétences et l'engagement de plusieurs membres de l'équipe :

- Vincent HARDOUIN, délégué régional au sein d'un mouvement d'éducation populaire.
- Solenn GUEGUEN, directrice d'une école publique : Allouville Bellefosse, Solenne GUEGUEN est aussi parent déléguée élue au collège CAMUS.
- Nadège PINTO, surveillante en lycée.
- Agnès BOURGEOIS, enseignante de l'enseignement public en retraite et ancienne adjointe au maire à Yvetot en charge de l'éducation.
- Steve LEYGUE, parent délégué à l'école Jean PREVOST.
- Dominique TALADUN CHAUVEL, Membre du Conseil d'Administration de l'Association de parents d'élèves de l'Ecole Saint Michel.
- Dominique PFAFF, président de l'OGEC du collège Bobée.
- François GILLET, Membre de l'Association de parents d'élèves du Lycée Jean XXIII.

-Que souhaiteriez-vous faire pour développer le projet éducatif local et le rendre plus ambitieux ?

Cf. action 16 p.13 : « *Permettre aux jeunes de se construire un avenir professionnel, personnel, culturel, sportif, engagé* ».

Nous souhaitons « *réorienter la politique jeunesse autour de la construction de l'avenir professionnel des jeunes, sur les grandes questions sociétales (obésité/couple, famille et parentalité, éducation affective et sexuelle, harcèlement scolaire, dépendance aux écrans, addictions et consommations de substances illicites, rapport à l'autorité, sommeil et chronobiologie).* »

-Quelle politique de la ville pour la toute petite enfance avant l'école d'une part et pour les plus grands quelles propositions pour les loisirs, et les temps après l'école ?

Cf. action 16 p.13 : « *Permettre aux jeunes de se construire un avenir professionnel, personnel, culturel, sportif, engagé* ».

Nous souhaitons « *Réorienter la politique jeunesse avec des interventions dès le plus jeune âge en partenariat avec la crèche, la Protection Maternelle Infantile, les associations familiales locales etc...* »

Nous prévoyons aussi de « *Développer avec le conservatoire une proposition de musique à l'école pour les cycles 3 (CM1/CM2)* » et de « *Revoir le contenu et l'organisation des activités périscolaires – Plan mercredi* ».

Sur le champ du handicap, p.14 Action 18 « *Être une équipe bienveillante et attentive aux besoins des plus fragiles* », nous envisageons « *avec la crèche et par convention avec l'éducation nationale de prendre en charge ponctuellement et de façon ciblée par demi-journées des enfants porteurs de handicap* ».

- Seriez-vous favorables à une relance de projets de centres de vacances permettant aux enfants et aux jeunes de découvrir de nouveaux milieux, de nouveaux environnements mais aussi de poursuivre l'apprentissage du vivre ensemble ?

Actuellement, le centre social Saint Exupéry (pour les familles), la maison de quartier (pour les adolescents) et le centre de loisirs (pour les enfants) et aussi quelques clubs sportifs, comme par exemple le club de Hockey, proposent des départs en centres de vacances pour les enfants sur des courts séjours. Il est à noter plusieurs dysfonctionnements :

- Peu de coordination entre ces propositions.
- Propositions parfois peu connues par les familles qui devraient être prioritaires pour en bénéficier.
- Des bénéficiaires souvent plutôt « favorisés ».
- Des conditions d'inscription (pas les tarifs mais l'organisation des inscriptions) notamment pour le centre de loisirs telles que très peu d'enfants en bénéficient et ce sont toujours les mêmes.
- Des habitudes culturelles de familles pas forcément favorables à voir partir leurs enfants ...

Effectivement, il y a peut-être des optimisations à trouver pour permettre à des jeunes plus diversifiés, notamment socialement d'accéder à ces propositions.

Par ailleurs, nous prévoyons de « *Revaloriser les échanges internationaux pour permettre à chaque jeune yvetotais de partir à l'étranger soit dans le cadre scolaire, soit dans le cadre associatif* » (Action 16 page 13).

- Pour les mêmes raisons, seriez-vous favorables à la mise en place de mesures d'incitation et d'accompagnement de projets de classe de découverte au sein des écoles publiques en ayant l'objectif que chaque enfant puisse avoir l'occasion de partir au moins une fois au cours de sa scolarité primaire ?

Nous n'avons pas concrètement étudié cette question, il faudra regarder l'impact financier d'une telle mesure. Nous avons davantage prévu un travail sur la durée. L'impact des dispositifs de « *Musique à l'école* » ou « *orchestre à l'école* » co-financés par le ministère de l'éducation nationale et la DRAC sont reconnus, notamment sur les capacités de concentration des élèves, sur leur ouverture culturelle etc...

- Seriez-vous favorables au développement de projets intergénérationnels par la mise en place, par exemple, de lieux de restauration accueillant des enfants et des personnes âgées ?

L'action 17 p.14 « *Redonner le sens patriotique et civique* » évoque des « *rencontres intergénérationnelles* » pour « *le devoir de mémoire.* »

Votre proposition de lieux de restauration accueillant des enfants et des personnes âgées n'a pas été étudiée par notre équipe.

-Pour les cantines : quelle garantie pensez-vous exiger pour un service non privatisé et de qualité tant sur l'accueil (suffisamment de personnel, que sur la nourriture (provenance, label de qualité)?

L'action 15 « *Responsable des générations futures – plus largement, faire d'Yvetot une ville exemplaire, vertueuse et durable* » fait référence au thème de l'alimentation « *Appliquer dès le 1^{er} septembre 2020 les principes de la loi Egalim récemment votée, notamment sur les circuits courts, chercher à « manger local » autant que possible.* »

- **Concernant la culture pour tous : quels sont vos projets d'incitation, de développement d'une culture diversifiée tant sur la programmation que sur la possibilité donnée aux citoyens et citoyennes de pratiquer quelque soient leur âge, leur milieu ?**

Nous vous invitons à lire l'action 2 p.7 « *S'appuyer sur l'évènementiel et la culture pour faire d'Yvetot une ville touristique, commerciale, vivante, conviviale, où les habitants se rencontrent* ».

Nous prévoyons notamment de :

- « *Faire une grande fête populaire, « Yvetot à travers le temps », pour les 1000 ans d'Yvetot en 2025 avec toutes les structures associatives, économiques et institutionnelles locales*
- *Inscrire Yvetot dans les réseaux culturels régionaux, voire nationaux, afin qu'Yvetot vive au rythme des grands évènements : Flaubert 2021, Fête des Normands, Festival Spring, 80 ans de la libération, Normandie Impressionniste [...] »*

Nous vous invitons à lire l'action 3 p.8 « *Revitaliser le centre-ville à court terme par la culture* » :

- « *Créer une halle, lieu d'animation de commerce non sédentaire, de vie et de rencontres*
- *Revoir la programmation et l'affectation du budget culture du centre-ville : petites formes de spectacles vivants, de concerts plus régulièrement répartis toute l'année et en particulier en période estivale, lorsque beaucoup ne partent pas en vacances*
- *Redonner à la fête de la musique son objectif premier ; à savoir se retrouver en centre-ville pour écouter nos talents locaux, en lien avec les associations, tout en profitant des produits de nos commerçants.* »

Nous vous invitons à lire l'action 5 p.8 « *Mieux valoriser le patrimoine local* » :

- « *Viser le label « Architecture Contemporaine Remarquable » : proposer à la direction Régionale des Affaires Culturelles qu'Yvetot soit ville pilote « centre-ville reconstruits », organiser des parcours touristiques et colloques sur ce thème.*
- *Accueillir un théâtre de petite jauge à la place de la salle Robert Tougard de l'ancien tribunal avec une troupe local en résidence*
- *En cas d'aboutissement de la démarche de classement au patrimoine mondial de l'Unesco des clos-masures par le département de Seine-Maritime, proposer que le manoir du Fay en accueille le centre d'interprétation.* »

Nous vous informons que dans notre équipe, dans le domaine de la culture, nous pourrions nous appuyer sur les compétences de :

- William PINA, Directeur du conservatoire de Fécamp
- Guillaume LEPREVOST, intermittent du spectacle, musicien, régisseur et directeur d'un festival musical (« Les troubadours à la rue » d'Ecretteville les Baons)
- Isabelle FLEURY, chargée de production de concerts au sein de l'association « La Fée Sonore ».

- Charlotte MASSET, qui a été pendant 4 ans Vice-Présidente du département en charge de la culture et du Patrimoine, elle est actuellement présidente de la commission Finances, Personnel, Domaine départemental, Economie, Culture et Patrimoine, Elle est aussi Présidente de l'École Nationale Supérieure de l'Architecture rattachée au ministère de la culture, et Vice-Présidente de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Terres de Paroles ».

Pour votre information, dans le cadre de l'établissement du Plan Lecture Public Départemental, Charlotte MASSET a abaissé le seuil d'attribution de subventions qui était à 15 000 habitants et qui excluait la médiathèque d'Yvetot des subventions et de la mise en réseau de la Médiathèque Départementale, afin de rendre désormais Yvetot Eligibles à ces dispositifs départementaux. Elle a déjà inscrit Yvetot dans le cadre de la programmation de « Terres de paroles » 2021 sur le thème de Flaubert.

Pour votre information, Guillaume LEPREVOST et Isabelle FLEURY se sont déjà fortement investis pour Yvetot pour l'organisation du forum culturel qui mérite une amplification et une autre organisation. Ils sont tous les deux très investis dans les réseaux locaux culturels, notamment l'association GENESE.

- **Concernant le transport public : êtes-vous prêts à réfléchir à la possibilité de la gratuité et à proposer à la communauté de communes la mise en place d'un dispositif de voiture partagée tel Rézo-pouce » afin de maintenir, voire développer, les moyens de transports collectifs permettant de circuler, tant en semaine que le week-end, pour des raisons professionnelles ou d'études, mais aussi pour des raisons familiales, sociales, culturelles ou de loisirs ?**

Steve LEYGUE, contrôleur dans les transports urbains, pourra apporter son expertise sur la thématique des transports en commun.

Par ailleurs, nous sommes défavorables à la gratuité du transport public pour plusieurs raisons :

- Si les habitants ne prennent pas les transports publics, ce n'est pas forcément une question de tarification mais plutôt une question d'adéquation entre l'offre et la demande (parcours, horaires). Pour développer le transport public, le déployer et le faire coller au plus près des besoins des habitants, il faut se donner les moyens.
- Il est démontré que la gratuité des transports publics n'amène pas forcément du report modal depuis la voiture vers le transport en commun mais plutôt depuis le cycliste ou le piéton. Ce qui n'est pas l'objectif.
- Payant, et même avec des petits tarifs, le montage financier permet de récupérer la TVA liée aux investissements et au fonctionnement du réseau. En cas de gratuité, on perd non seulement les recettes de tickets mais aussi la compensation de TVA.

La loi LOM récemment votée et dont on attend les décrets d'applications impliqueront une action beaucoup plus ambitieuse de la part de la communauté de communes sur ce sujet.

Nous prévoyons dans l'action 15 page 12 : « Déployer le service de vikibus à une échelle supérieure – Revoir les horaires ».

- **Concernant la santé, favoriser des négociations pour qu'une permanence médicale soit accessible 24/24 et 7jours/7.**

L'action 7 page 10 mentionne « Faire aboutir, avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil de l'Ordre des Médecins, la création d'un Centre de soins non programmés (petit service d'urgence) ».

Les finances locales

Il nous semble important d'être « *Responsables des finances publiques : retrouver des marges de manœuvre pour investir* » - Action 12 page 11.

La crise des gilets jaunes démontre que la fiscalité en France est trop élevée et qu'une grande part de la population ne souhaite pas la voir augmenter. Toute action nouvelle devra être compensée par des économies intelligentes de gestion du service public local.

p. 2 Edito de Charlotte MASSET : « *J'ai souhaité que ce programme soit chiffré : il se doit d'être réalisable avec des dépenses réelles de fonctionnement stables, donc sans augmentation de la pression fiscale. Ce sera le cas.* »

Nous avons constaté que lors du « *Mandat de l'équipe actuelle à la tête de la commune, de la communauté de communes, et du syndicat d'eau du Caux Central* », il y a eu une forte « *Augmentation de la pression fiscale* » (cf. p5 – Notre constat) :

«

- *2 augmentations d'impôts : +10% en 2010 et + 9 % en 2015*
- *La création de 4 nouvelles taxes :*
 - *Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif.*
 - *Taxe de séjour sur les hébergements touristiques.*
 - *Taxe sur les friches commerciales.*
 - *Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures* ».

Nous indiquons donc dans l'action 12 :

«

- *Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en agissant sur :*
 - *La hiérarchisation des projets.*
 - *L'adaptation des moyens humains, matériels, immobiliers aux besoins.*
 - *La mutualisation entre la ville et la communauté de communes.*
 - *La maîtrise des dépenses des fluides et consommables.*
 - *L'efficacité des services publics grâce aux outils digitaux.*
- *Ne pas augmenter la fiscalité locale.*
- *Mobiliser davantage les financements publics et privés extérieurs pour les projets menés par la collectivité (Caisse d'Allocation Familiale, Fondations et mécénat, Europe, Région, Département, Syndicat Départemental d'Electricité etc...), prévoir une veille des appels à projets.*
- *Revoir et réajuster les missions des structures financées fortement par la ville.*
- *Remettre à plat et revoir les partenariats et conventions diverses.*
- *Rendre public les coûts réels des services publics communaux et être plus équitables dans les tarifications* ».

Pouvez-vous vous engager à :

- **Faire des achats publics à dimension écologique et sociale : en introduisant un critère de performance énergétique dans le cahier des charges des marchés publics.**

Nous n'avons pas formulé les choses comme ça mais indiqué dans l'action 6 page 9 « *S'assurer légalement que la commande publique puisse être captée par les entreprises locales (diffusion de l'information, prise en compte du bilan carbone lié aux déplacements par exemple)* ».

Et « *Favoriser la transition numérique et écologique de nos entreprises en créant une aide à l'investissement sur ces axes innovants* ».

- **Inscrire une clause sociale comme condition d'exécution du marché des achats publics.**

Dans l'action n°19 « *Développer un plan de retour vers l'emploi pour les personnes le plus éloignées* », nous indiquons « *systématiser les mises en place des clauses d'insertion par l'économique dans les marchés publics* ».

Plus globalement, dans notre équipe, Karine COLINARD pourra être référente sur cette question puisqu'elle été salariée plusieurs années au sein de l'Association Brotonne Service, ce qui lui a permis de développer une sensibilité et une compétence particulière concernant l'insertion par l'économique.

- **Avoir recours aux financements éthiques.**

Nous n'avons pas étudié cette question avec notre équipe

- **Mettre la priorité sur l'économie circulaire, sur les entreprises d'insertion locales.**

Dans l'action n°19 « *Développer un plan de retour vers l'emploi pour les personnes le plus éloignées* », nous indiquons « *Favoriser le développement d'Inter Service Association (ISA) VET NET et Faire aboutir le projet de ressourcerie* ».

Dans l'action n°15, sur la thématique des déchets, nous indiquons « *Favoriser le développement de réseaux d'économie circulaire* ».

- **Favoriser les dépenses liées à la sécurité de la population d'abord sur la formation et l'offre d'emploi vers des personnes de proximité et non pas sur des dispositifs tels que vidéo-surveillance.**

L'action 11 p 11 « *Responsable de la sécurité : améliorer celle des habitants, des commerces et des entreprises* » indique les mesures que nous souhaitons prendre : des mesures de proximités comme « *Favoriser la création du dispositif « voisins vigilants » - référents de quartier* », « *libérer du temps de bureau à la Police Municipale pour plus de présence sur le terrain* », « *Mettre en place le dispositif « alerte commerces » avec la Gendarmerie Nationale* », « *revoir l'organisation des patrouilles des équipes de police municipale pour favoriser les patrouilles en soirée* ». Mais nous prévoyons aussi de continuer à déployer un outil essentiel pour les forces de l'ordre pour élucider les délits « *Déployer la vidéoprotection en centre-ville et sur la Route Départementale 6015* ».

- **À étudier la possibilité d'intégrer un dispositif « zéro chômeur »**

L'action 19 p.14 mentionne ce dispositif. Soit l'état reconduit cette expérimentation et nous souhaitons qu'« *Yvetot puisse candidater de façon privilégiée* », soit l'état intègre des dispositifs équivalents dans le cadre du « *plan pauvreté* » et nous souhaitons qu'« *Yvetot puisse candidater de façon privilégiée* ».

Il faut pour cela y être préparé et avoir toujours prêt un dossier pour ces candidatures, ce que nous ferons.

Sachez qu'actuellement une expérimentation de type « plan pauvreté » est en cours en Seine-Maritime. Pour des raisons certainement politiques l'état a choisi d'orienter cette expérimentation vers le territoire havrais (!). Charlotte MASSET, en tant que conseillère départementale du canton d'Yvetot, a fait valoir auprès des instances qu'une expérimentation en secteur plus rural avec de réelles problématiques d'ingénierie administrative et sociale et des problématiques de mobilités serait intéressante.

Nous joignons aussi à la présente un courrier d'échange avec Xavier Grandguillot et une alerte sur ce dispositif auprès du président du département.

- Ne jamais abandonner la vie culturelle de la ville à des promotions commerciales tant dans le patrimoine foncier que dans les activités proposées.

Nous n'avons pas compris la question.

- Proposer une commission municipale pour évaluer le bien être des habitants par rapport à des indicateurs de bien être (et non par rapport au PIB).

Nous ne sommes par principe pas très favorable à la création de commissions car comme le disait Clémenceau, « Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission ». Ce qui n'empêche pas d'être vigilant au bien-être des habitants. La démocratie, avec malheureusement de plus en plus de votes de colères, est généralement un bon indicateur de satisfaction ... l'écoute et l'attention aux autres aussi...

Urbanisme

Charlotte MASSET est ingénieur-urbaniste du master de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées « Ville, Environnement, Transports, Maîtrise d'Ouvrage Urbaine ». Elle est actuellement membre du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Dominique PFAFF est géomètre – expert et réalise professionnellement des cartes communales, des PLUI etc... Nous pourrions nous appuyer sur son expertise.

Pouvez-vous vous engager à :

- **Réguler les constructions de grandes surfaces ?**

Notre programme prévoit dans son action 4 « *Urbanisme : Revitaliser le centre-ville à long terme* » p. 8 de *candidater au dispositif d'état, ORT « Opération de Revitalisation de Territoire »* ou « *Petites villes de Demain* » avec l'Etablissement Foncier de Normandie : *les ORT ont été créées par la loi ELAN pour lutter contre la dévitalisation des centres villes* ». Elles additionnent dispositifs fiscaux, facilitations foncières, commerciales. Elles génèrent aussi des contraintes supplémentaires dans le cadre des CDAC, introduites par la préfecture.

- **Ne pas permettre de grands projets inutiles et souvent destructeurs du patrimoine végétal, cultivable, émetteurs de GES (ex le projet de contournement Nord d'Yvetot, la construction de la LGV...)?**

Notre programme prévoit dans l'action 14 « *Viser une ville décarbonée* » le point « *Annuler l'étude de faisabilité d'un contournement Nord d'Yvetot engagée par la Communauté de Communes* ». Pour mémoire, cette étude a coûté près de 40 000 euros à la communauté de communes, soit le prix de 4 abris-vélos couverts ... qui auraient probablement été plus utiles (!)

Concernant le ferroviaire, une partie de notre énergie sera mobilisée pour essayer de récupérer un arrêt supplémentaire suite au plan ferroviaire régional qui a dégradé notre desserte locale.

Nous vous joignons à titre d'information la réponse formulée auprès de l'association des usagers ADURN

Nous indiquons aussi « *Privilégier la résorption de sites désaffectés à la création de zones pavillonnaires : secteur gare, secteur gardet de Bezenac, clinique cleret par exemple. « Faire la ville sur la ville ».*

- **Revitaliser le centre-ville en permettant un brassage des populations.**

Notre programme prévoit un point « *Avoir une vraie stratégie immobilière et foncière permettant la construction de logements neufs à des prix plus abordables ».*

- **Revitaliser le centre ville économiquement.**

La revitalisation passera par deux actions principales :

- Une action sur la culture et l'évènementiel.
- Une action sur la stratégie immobilière et foncière.

Ensuite, s'il y a des nouveaux habitants en centre-ville et qu'il est animé, nous pensons qu'il retrouvera sa vitalité commerciale et économique.

- **Prévoir des lieux d'habitation pour les demandeurs d'asile, réfugiés qui seront nécessairement plus nombreux puisque concernés par les effets du changement climatique.**

Les solidarités interpersonnelles sont bien plus efficaces que les solidarités institutionnelles.

Charlotte MASSET, en tant que conseillère départementale sur le canton d'Yvetot connaît bien le sujet des migrations puisque le département a en charge la mise à l'abri des Jeunes Mineurs Non Accompagnés. Il y a en Seine-Maritime environ 800 MNA et 700 Villages, ne serait-il pas possible de trouver une famille par village en capacité d'accueillir et d'intégrer un jeune à son foyer ?

Le sujet mérite un vrai débat de fonds, bien plus qu'une ligne dans un programme ...

- **Créer une instance de concertation lors d'opérations d'urbanisme modifiant sensiblement l'organisation d'un quartier, pendant la période d'instruction du dossier (par ex lors de lotissement, d'implantation d'un équipement public ou privé, programme conséquent de travaux communaux)**

Les instances de concertation officielles et obligatoires ne sont jamais utilisées comme espace d'expression pour les citoyens. L'exemple du PLUI est parlant, sur un territoire de 26 000 habitants, il y a eu 200 personnes seulement qui se sont déplacées pour consulter les documents ...

Par contre, sur un projet précis communal, comme par exemple le projet de Halle, nous mettrons en place une concertation des citoyens assez poussée.

- **Privilégier les déplacements doux (piétons et cyclistes). En particulier permettre aux personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes et jeunes enfants d'utiliser les trottoirs en toute sécurité.**

Dans l'action n° 14 p. 12 « *Viser une ville décarbonée »*, nous souhaitons « *diminuer l'impact carbone communal » avec un volet « déplacements/mobilités » : « Améliorer sur la durée du mandat les déplacements doux, piétons, les déplacements des jeunes en trottinettes, les déplacements cyclables : stationnements, continuité, sécurisation, visibilité, code de la route. ».*

Dans l'action n°8 p. 10, nous prévoyons d'« Augmenter de 15% le budget annuel alloué à la voirie communale » et d'« Améliorer dès 2020 les déplacements cyclables par l'implantation d'espaces de stationnement couverts, l'ajustements de surbaissés de trottoirs et le développement de la signalétique. »

Dans l'action n°18 p. 14 qui s'intitule « Être une équipe responsable et attentive aux besoins des plus fragiles », nous prévoyons « pour les séniors » de « Viser le label « Ville amie des aînés » » et de « prévoir dans l'aménagement des espaces publics plus de lieux pour s'asseoir ». Ce label comprend un axe sur l'amélioration des déplacements piétons, il peut être utile aux personnes à mobilités réduites mais aussi aux jeunes mères de famille qui se déplacent avec des poussettes.

Dans notre équipe, trois personnes sont porteuses d'un handicap physique et très sensibles à la question de l'accessibilité handicapée.

Nous prévoyons d'ailleurs de « Remettre en place la commission accessibilité » qui ne s'est pas réunie depuis plus de deux ans sur Yvetot.

Transition énergétique et écologique

- **Etes-vous prêts à signer le pacte pour la transition cité en pj, qui vous permet de choisir 10 mesures (parmi 32 propositions) en respectant 3 grands principes (les cases 1-2-3, permettant de vérifier que les mesures choisies équilibrent les principes)?**

À la lecture du pacte pré-cité, de notre programme et de l'ensemble des réponses formulées précédemment, nous pouvons nous engager à le signer et à choisir 10 mesures par les 32 propositions.

- **Quel plan d'action concernant la précarité énergétique, la rénovation thermique du patrimoine municipal, l'aide à la rénovation des bâtiments individuels en particulier pour les revenus modestes locataires ou propriétaires ?**

Concernant les aides à la précarité énergétique ou l'aide à la rénovation des bâtiments individuels, il existe déjà une aide à l'isolation des combles à la communauté de communes, et des aides de l'ANAH et du département. Il faut surtout les faire connaître. Ces dispositifs sont des dispositifs d'état. Nous sommes favorables au principe de subsidiarité et souhaitons gérer à l'échelle locale surtout un porté à connaissance et un accompagnement en maintenant le point info énergie.

Concernant la rénovation thermique du patrimoine municipal, l'action 8 et l'action 9 page 10 indiquent « Déployer un plan de réhabilitation des équipements publics communaux avec des objectifs ambitieux de performance (Ecoles, Gymnases, Eglise, Salle de la Roseraie, Vikings...) » et « Continuer le plan de réhabilitation thermique des équipements publics communaux »

- **Quels critères imposés aux constructeurs, bailleurs pour que les constructions neuves ne soient pas de fausses constructions dites « vertes » ?**

Là aussi, à l'échelle nationale, la RT 2012 passe à la RT2020 avec des objectifs plus ambitieux de rénovation thermique. Il faut aussi veiller, par l'ajouts de ces contraintes à ne pas rendre inaccessible le marché du logement par une augmentation des prix de sortie.

- **Refuser la prolifération des panneaux publicitaires en particulier lumineux**

Notre programme prévoit dans son action n°14 page12 de « Viser le label « Villes et Villages Etoilés » - réduction de la pollution et de l'intensité lumineuse, ajustement des horaires d'éclairage public ».

- **Créer des ateliers de réparations, des ressourceries.**

Dans l'action n°19 page 14, notre programme prévoit de « Faire aboutir le projet de ressourcerie ».

Il existe une Bicyclerie.

Il existe l'association ISA VET NET

- **Créer un Conseil Citoyen Communal regroupant élu-es, citoyens et citoyennes, agriculteurs, agricultrices pour se rencontrer, s'informer, réfléchir ensemble et participer aux décisions concernant l'alimentation que l'on veut de qualité, respectueuse de la nature et de la santé et viable pour les travailleurs de la terre.**

Pour les cantines scolaires, il existe des commissions cantines.

Notre programme dans l'action 15 page 12 prévoit d'« Appliquer dès le 1^{er} septembre 2020 les principes de la loi Egalim récemment votée, notamment sur les circuits courts, chercher à « manger local » autant que possible.

Nous connaissons la chambre d'agriculture et les défis ruraux et seront en mesure de créer les réseaux nécessaires.

- **Exiger auprès de la préfecture une information précise pour les élu-e-s, les travailleur-ses, citoyen-ne-s, concernant les risques liés aux industries chimiques, nucléaires pour que tous et toutes soyons au fait des actions à faire en cas d'accident.**

Tout habitant à Yvetot, locataire (dans le cadre du bail) ou propriétaire doit avoir connaissance des risques industriels (transports RD 6015 ou ferroviaires) qui existent sur notre commune.

Nous prévoyons dans l'action n°11 Page 11 de « Favoriser la création d'une réserve communale de sécurité civile » qui pourra avoir une mission d'information et d'action en cas de sollicitation préfectorale.

Pour information : travail en partenariat avec le Collectif Citoyen pour le Climat et la Justice sociale-Pays de Caux :

liens cités dans le texte

Pacte pour la transition:

<https://www.pacte-transition.org/#mesures>

GIEC normand

<https://www.normandie.fr/lancement-du-giec-normand-pour-le-climat>

Rezo- pouce

<https://www.rezopouce.fr/page/Collectivites>

Territoire zéro chômeur

<https://www.tzcd.fr>

Alimentation

http://www.amap-idf.org/municipales_2020_le_reseau_part_en_campagne_185.php

ANNEXES aux réponses :

- Annexe 1

Programme 16 pages de la liste “**Yvetot demain avec Charlotte Masset**”, www.yvetotdemain.fr.

- Annexe 2

Courrier à l’attention de Monsieur Renoncourt délégué au développement Régional, concernant la réorganisation de la poste.

- Annexe 3

Courriers à l’attention de Monsieur Grandguillaume Président de l’association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée relevant l’initiative porteuse avec un impact extrêmement positif sur les personnes touchées par la précarité mais aussi sur la dynamique économique locale.

- Annexe 4

Courriers à l’attention du Premier Ministre et Député concernant le centre des impôts d’Yvetot.

- Annexe 5

Réponse de l’équipe “Yvetot demain avec Charlotte Masset” au mail du 7 février 2020 concernant les élections municipales en provenance de l’ADURN (Association des Usagers en Détresse sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre)

- Annexe 6

Réponse de l’équipe “Yvetot demain avec Charlotte Masset” au mail du 4 février 2020 concernant les élections municipales en provenance du Groupement citoyen du Quartier de Fay.